REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article L 121 – 10 du Code des Communes)

Le Conseil Municipal se réunira à la Mairie le jeudi 29 août 2024 à 18 heures.

Affiché le 21 août 2024



ORDRE DU JOUR

INSTANCES

- Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 4 juillet 2024 ;

FINANCES

- Décision Modificative n° 2;
- Tarification cantine;
- Tarification ALSH;
- Garantie d'emprunts SPL par la commune de Burlats ;

URBANISME

- Acquisition terrains section AN00387;
- Acquisition terrains section AN0001, AN0002, AN0003, AN00334;

RESSOURCES HUMAINES

- Mise à jour du Tableau des Effectifs et Emplois Permanents ;

Questions orales